

COMPTE Épargne Temps (CET)

L'épargne sur votre compte épargne temps (CET) est plafonnée :

- 10 jours maximum par an, dont 5 jours de congés annuels maximum (soit la 5e semaine),
- 12 jours par an pour les salariés d'au moins 50 ans, dont 5 jours de congés annuels (idem),
- 20 jours, dont 5 jours de congés annuels (idem) pour les salariés, quel que soit leur âge, qui ont été absents pour maladie, accident ou maternité au moins 4 mois au cours de l'année.

Le plafond d'épargne est de 65 jours (100 jours à partir de 50 ans).

COMPTE Personnel de Formation (CPF)

Ce dispositif de droit à la formation s'adresse à toute personne, salariée ou demandeur d'emploi, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à son départ en retraite. Le CPF est alimenté à hauteur de 500 € par an, avec un plafond de 5000 €, pour les salariés travaillant au moins à mi-temps. Si vous envisagez de suivre une formation, financée en partie ou en totalité par votre CPF, sur votre temps personnel, vous pouvez vous engager en totale autonomie, sans en informer LCL, via l'application « Mon Compte Formation ».

Vous souhaitez avoir plus d'infos ?

Flashez le code



MINI-DICO 2026 DES AVANTAGES SOCIAUX



CHEZ LCL

LE SNB/CFE-CGC VOUS AIDE À Y VOIR PLUS CLAIR



VÉNEMENT familial

Certains événements de votre vie familiale ou personnelle vous donnent droit à des autorisations d'absences rémunérées et/ ou sans solde, en fonction de votre ancienneté chez LCL.

Motif de l'absence	Ancienneté supérieure à 1 an		Ancienneté inférieure à 1 an	
	Nombre de jours d'absence rémunérés	Nombre de jours d'absence rémunérés	Nombre de jours d'absence sans solde	Nombre de jours d'absence sans solde
Mariage/PACS ou remariage du salarié	5	4	1	
Mariage/PACS des descendants du salarié, du conjoint*	2	1	1	
Naissance ou adoption d'un enfant	3	3	-	
Décès du conjoint*	5	3	2	
Décès du père ou de la mère du salarié ou de son conjoint*	3	3	-	
Décès d'un enfant (de moins de 25 ans ou étant lui-même parent) ou d'une personne de moins de 25 ans *	14	14	-	
Décès d'un enfant (de plus de 25 ans) du salarié ou de son conjoint*	12	12	-	
Décès des gendres et belles-filles du salarié ou de son conjoint*	5	-	5	
Décès des autres descendants et ascendants** du salarié ou de son conjoint*	2	-	2	
Décès des collatéraux (frères et sœurs uniquement) du salarié ou de son conjoint*	3	3	-	
Décès des beaux-frères, belles sœurs du salarié ou de son conjoint*	2	-	2	
Annonce de la survenue d'un handicap chez l'enfant du salarié ou de son conjoint*	5	5	-	
Déménagement (au plus une fois par année civile, hors déménagement professionnel)	2	-	2	

* à la charge effective et permanente du salarié ou de son conjoint (conjoint, concubin ou co-signataire d'un PACS - Pacte Civil de Solidarité); ** conjoint (conjoint, concubin ou co-signataire d'un PACS - Pacte Civil de Solidarité); *** Descendants et ascendants : En ligne directe, c'est-à-dire, les grands-parents, petits-enfants, arrière-grands-parents, etc. Les oncles, tantes, neveux et nièces ne sont pas concernés.

ZOOM salaires

Découvrez où vous vous situez en termes de salaire dans la grille LCL. Pensez à l'utiliser lors de vos entretiens en fin d'année.



Niveau de Classification	10 ème centile			25 ème centile			Médiane			75 ème centile			90 ème centile		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
C	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
D	26 896 €	27 850 €	27 850 €	28 051 €	28 508 €	28 425 €	29 798 €	29 720 €	29 743 €	30 921 €	30 860 €	30 881 €	32 210 €	32 478 €	32 298 €
E	28 500 €	28 000 €	28 000 €	29 036 €	30 000 €	29 850 €	30 850 €	31 000 €	30 900 €	31 850 €	32 183 €	32 100 €	32 841 €	33 343 €	33 263 €
F	29 850 €	29 850 €	29 850 €	30 850 €	30 850 €	30 850 €	31 988 €	32 350 €	32 150 €	33 350 €	33 580 €	33 537 €	34 350 €	34 690 €	34 611 €
G	32 850 €	32 850 €	32 850 €	32 850 €	33 850 €	33 350 €	34 350 €	35 131 €	34 950 €	36 227 €	36 484 €	36 350 €	37 682 €	37 903 €	37 853 €
Techniciens	29 850 €	30 555 €	30 316 €	31 650 €	31 850 €	31 850 €	32 850 €	33 460 €	33 284 €	34 930 €	35 381 €	35 269 €	36 650 €	36 905 €	36 844 €
H	37 401 €	37 650 €	37 511 €	39 000 €	38 814 €	38 900 €	41 253 €	40 650 €	41 000 €	44 000 €	43 440 €	43 650 €	46 849 €	46 151 €	46 526 €
I	45 834 €	46 000 €	45 950 €	47 488 €	47 380 €	47 430 €	50 381 €	49 960 €	50 069 €	53 837 €	53 000 €	53 223 €	56 427 €	56 000 €	56 090 €
J	55 496 €	56 367 €	56 119 €	58 294 €	58 637 €	58 495 €	62 000 €	61 702 €	61 850 €	65 650 €	65 572 €	65 589 €	69 949 €	68 929 €	69 649 €
K	67 822 €	70 250 €	68 959 €	71 571 €	73 175 €	71 982 €	77 094 €	78 000 €	77 449 €	84 372 €	85 900 €	85 000 €	91 586 €	92 172 €	92 100 €
Cadres	38 350 €	38 150 €	38 250 €	41 000 €	39 700 €	40 150 €	46 192 €	43 320 €	44 517 €	55 123 €	49 874 €	52 266 €	66 257 €	60 825 €	63 700 €
Total	32 000 €	31 384 €	31 850 €	35 350 €	33 665 €	34 050 €	41 450 €	38 000 €	39 087 €	50 000 €	43 860 €	46 450 €	62 306 €	52 995 €	57 547 €